



Divorce que deviennent les prêts

Par **nadose**, le 11/12/2013 à 20:02

[fluo]bonjour[/fluo]

l'épouse contracte des prêts à la conso pendant x temps.

Elle se marie le nouvel époux seul revenu stable du foyer se retrouve à prendre conjointement un rachat de crédit des prêts de madame.

Madame demande le divorce, le divorce est prononcé.

Monsieur assume un temps puis la situation financière de l'époux s'effrite (il perd son job) en fait part à madame qui en silence fait une demande de surendettement.

Dossier surendettement accepté.

Madame est à l'abri, monsieur tente les voies judiciaires n'iet la dette augmente (intérêts) contre le prêteur (pour diviser la dette).

Monsieur constate que madame à réitéré et redemandé un dossier de surendettement... (à la lecture du jugement rendu à savoir solidarité des ex époux dans le remboursement du prêt).

Monsieur constate que madame malgré avoir reçu tous les éléments des procédures en cours, n'a pas dans ses dossiers de surendettement, stipuler ce prêt pour lequel au même titre que monsieur elle est condamnée à la solidarité et au remboursement (en prendre la moitié dans ça déclaration à la commission de surendettement au moins).

A t'elle le droit quels sont les recours de Monsieur ?

Monsieur n'a pas de gros revenu un job au smic mais un cdi et une pension qu'il règle

scrupuleusement chaque mois pour son enfant soit 1200 net de salaire, 100 euros de pension et 32000 de dettes de madame ...

Merci...